

Date

Nom, prénom

Adresse personnelle

Mme Caroline Kelly, Directrice
Direction de l'enseignement à la maison
Ministère de l'Éducation
600, rue Fullum 8e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1

Bonjour Mme Kelly,

J'ai bien reçu votre courriel de réponse concernant ma plainte au sujet des conditions de passation des examens ministériels. Toutefois, celle-ci ne donne aucune nouvelle information aux parents ni n'offre de solutions aux différents problèmes que nous avons soulevés dans notre lettre.

Vous me renvoyez vers les Guides destinés aux parents, qui contiennent de l'information générale quant aux examens certes, mais qui ne représentent pas des documents pertinents et COMPLETS pour constituer une pratique pour les examens que nos enfants devront passer. De même, les CSS ne nous fournissent aucun document complet pertinent pour la préparation concrète de nos enfants, si ce n'est un survol du déroulement de la journée.

Sachez que je suis entièrement en accord avec les recommandations faites par l'AQED dans le [document qu'elle vous a acheminé en mai 2021](#), concernant la passation d'épreuves en contexte d'école maison :

1. Maintien de la dimension facultative des examens ministériels en contexte d'enseignement à la maison
2. Passation des épreuves ministérielles dans un milieu sécurisant et connu
3. Préparation suffisante et équivalente à celle offerte en milieu scolaire
4. Différenciation pédagogique adaptée aux besoins spécifiques de l'enfant
5. Traitement approprié et équitable de l'examen ministériel

La Protectrice du citoyen a recommandé, en mai 2019, que la nouvelle version du règlement ne soit pas appliquée, par crainte d'impact sur les familles éducatrices. Effectivement, l'improvisation entourant l'application de l'obligation des épreuves ministérielles pour nos enfants a des répercussions importantes sur nos familles. *Pour notre part, ces épreuves veulent dire que (expliquer les répercussions sur votre famille: pas d'adaptations, anxiété, sanction inéquitable, planning familial, coût et/ou distance des déplacements, doit manquer le travail, doit gérer crises au quotidien, doit payer au privé pour une préparation adéquate, doit abandonner la planification prévue au projet d'apprentissage pour se pratiquer à passer des examens, annulation des vacances, incohérence avec notre approche pédagogique, besoins non respectés de l'enfant, etc.)*

Vous avez rappelé à notre association que nous étions en pleine pandémie, et vous leur avez demandé d'être indulgente face au manque d'organisation remarqué. Il est inacceptable que les familles éducatrices doivent payer le prix de tout ceci. Je vous demande de faire preuve de bienveillance envers nos enfants et nos familles. Nous sommes dans le même bateau que tout le monde.

Vous comprendrez que la réponse que vous nous avez fournie ne règle aucunement la situation. Pourriez-vous nous indiquer quelles sont les prochaines étapes afin de faire entendre notre plainte ? Vers quelle instance devons-nous nous tourner maintenant ? Y a-t-il un processus de plainte à l'interne au sein du ministère ? Avez-vous une politique de plainte officielle à la DEM ?

En attente de votre réponse,

Moi

Parent-éducateur